

05/03/2021

Tribune

L'avenir de nos filières céréalières et oléagineuses passera (aussi) par la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pragmatique

L'agriculture européenne fait partie des agricultures les plus vertueuses sur le plan climatique et environnemental et cela, nous le savons, ne fera que se renforcer avec les ambitions du « Pacte vert pour l'Europe ». En tant que professionnels sur le terrain, nous sommes et serons toujours les premiers à subir les effets du changement climatique. Nous nous sommes également engagés pour la neutralité climatique de l'Europe en 2050, en diminuant nos émissions, en produisant des biocarburants, et surtout en augmentant le « puits de carbone » offert par l'agriculture. On l'oublie trop souvent : seul le secteur agricole peut naturellement, tout en produisant nos aliments, remplir cette mission de stockage de carbone pour l'ensemble de la société. Cela ne se reflète pas toujours dans les médias, mais de tels projets se montent partout en Europe malgré des revenus souvent à la baisse.

Toutefois, à force de toujours être en première ligne, l'agriculture risque de devenir un héros défunt. L'agriculture est un marché mondialisé, nous le savons aussi, et particulièrement les producteurs européens de grandes cultures qui, à l'exportation comme sur le marché intérieur, vendent leurs grains au prix du marché mondial, car le marché européen est grand ouvert. Or, l'un des principaux risques auxquels notre agriculture va devoir faire face en appliquant le « Le Pacte vert », c'est un dumping climatique de la part de pays qui iront moins vite, volontairement ou involontairement. Dans les secteurs des céréales et des oléagineux, nos principaux concurrents sont la Russie, l'Ukraine, le Brésil, l'Argentine. Agir contre le réchauffement climatique en Europe est une chose, convaincre nos partenaires commerciaux de s'engager rapidement et fermement en ce sens en est une autre.

J'en suis convaincue, toute différence en termes de mesures ou d'ambitions climatiques entre l'Europe et ses concurrents sera dévastatrice pour notre agriculture. C'est le principe des fuites de carbone. Notre agriculture deviendrait alors ce héros défunt : elle ne produirait que des aliments de luxe, et sa production serait simplement remplacée par des aliments produits ailleurs sans contrainte climatique. Et la planète n'y gagnerait rien. A l'inverse, si elles y sont incitées, toutes les agricultures du monde pourraient concourir à cette nouvelle mission climatique. C'est là que le marché du carbone et la politique commerciale entrent en jeu.

Dans ce contexte, nous soutenons l'idée de mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour les produits agricoles.

Le principe est simple : imposer un prix pour le carbone contenu dans les marchandises importées permettrait d'éviter la délocalisation vers des pays appliquant des exigences climatiques moins strictes. La mesure paraît évidente sur le papier, mais la réalité est beaucoup plus complexe car elle met en jeu la politique climatique européenne et des règles du commerce international.

Pour être concret sans trop rentrer dans les détails, le principal mécanisme de la politique climatique européenne est le système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) qui existe depuis 2005 et impose à nos grandes industries de s'acquitter d'une certaine somme pour chaque tonne de gaz carbonique qu'elles émettent. Ce système, qui ne concerne pas l'agriculture, est critiqué car, pour éviter les fuites de carbone, c'est-à-dire la délocalisation de nos raffineries ou

aciéries, ces industries reçoivent des droits d'émission gratuits, ce qui fait chuter le prix des quotas sur le marché européen du carbone et sape l'efficacité de la politique climatique. Pour sortir de ce cercle vicieux, l'Europe envisage de supprimer les droits d'émission gratuits et de les remplacer par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) : les entreprises étrangères qui exportent des marchandises vers l'UE paieraient elles aussi les quotas d'émission au même prix que sur le marché européens, en fonction du carbone émis pendant leur processus de production. Avec le double avantage de contribuer au financement de la politique climatique et d'éviter la concurrence déloyale et les fuites de carbone en Europe.

On le voit, ce MACF est vu comme un complément au système ETS, auquel il est intimement lié. Dans les projets européens, ce mécanisme s'appliquerait donc à tout ou partie des industries soumises à l'ETS, comme l'électricité, le ciment, l'acier, l'aluminium, les raffineries de pétrole, le papier, le verre, les produits chimiques et les engrais, mais il exclurait l'agriculture. Et si le mécanisme d'ajustement carbone voyait le jour en incluant les producteurs d'engrais tout en excluant les agriculteurs, alors la situation deviendrait vite intenable.

Si le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ne concerne pas les produits agricoles, il ne doit pas non plus s'appliquer aux engrais

Les engrais azotés sont l'intrant le plus important dans la production végétale et constituent le principal poste de coût variable pour nos exploitations. Or le prix des engrais est déjà plus élevé en Europe qu'ailleurs, car notre marché des engrais est protégé par des droits de douanes et des mesures antidumping qui coûtent 600 millions d'euros par an aux agriculteurs européens. Si à cela venait s'ajouter un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, le prix des engrais s'envolerait, ce qui augmenterait encore plus les coûts de production agricoles en Europe, tout en rendant plus compétitif et attractif le recours à des aliments importés. Au final, la mise en place de ce MACF uniquement sur la matière première principale de la production végétale serait une injustice et conduirait à l'effet inverse de celui recherché, à savoir une fuite de carbone de l'agriculture européenne. En somme, un parfait exemple de double peine pour l'agriculteur, difficilement justifiable vis-à-vis de nos citoyens.

Je tiens à attirer l'attention sur ce point essentiel : soit il faut inclure l'agriculture et ses filières en aval dans le futur mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, soit les activités d'agrofourmiture et particulièrement les engrais azotés doivent en être exclus également, sous peine de retirer toute compétitivité à notre agriculture. Plus un système est complexe et plus son équilibre est fragile. C'est pourquoi le monde agricole doit aussi être entendu dans ce débat qui s'annonce essentiel : il en va ni plus ni moins que de la survie de nombreuses productions agricoles et notamment céréalières et oléagineuses.

Christiane Lambert

Présidente du COPA



Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Jean-Baptiste Boucher
Directeur de la Communication
Mobile: + 32 474 840 836
jean-baptiste.boucher@copa-cogeca.eu

CDP(21)1566:1
